

**En tant qu'employeur, que dois-je faire si mon adresse a changé ?**

Vous devez informer la DSE par écrit dans les 7 jours après la date effective du changement d'adresse. Les employeurs doivent envoyer un avis de changement d'adresse à la Section d'Administration Fiscale, Objet : changement d'adresse, Boite postale 26504, Raleigh, North Carolina, 27611 ; fax au (919) 715-7194 ; ou envoyer un e-mail au [des.tax.customerservice@nccommerce.com](mailto:des.tax.customerservice@nccommerce.com). Si vous avez un appel en cours, veuillez informer la section qui gère votre appel.

**Dois-je continuer à déposer des demandes de prestations jusqu'à l'émission des arrêts rendus en appels ?**

Oui. Si vous êtes au chômage, vous devez continuer à déposer votre certification hebdomadaire jusqu'à l'émission des arrêts rendus en appels. Les prestations ne seront pas versées pour les semaines au cours desquelles vous ne faites pas votre déposition. Voir Loi. Gén. N.C. §§ 96-14.9 et 96-15 (b) (2).

**Que se passe-t-il après que le comité finalise l'examen de mon affaire ?**

Le comité émettra une décision écrite, appelée décision de justice rendue en dernier ressort. Vous trouverez le numéro de dossier en haut à droite de la première page du document. Il peut aussi affirmer, renverser ou modifier la décision qui a été prise par le juge d'appel. La décision de justice rendue en dernier ressort peut refuser la demande d'une partie pour une autre audience, rejeter l'appel si l'appel n'a pas été déposé dans le délai requis, ou rejeter l'appel si la partie faisant appel ne fournit pas une déclaration écrite

**Pour plus "questions fréquemment posées" (FAQs) concernant les appels, visiter le site internet de DSE au [www.des.nc.gov](http://www.des.nc.gov).**

claire expliquant les raisons d'appel de la décision de la cour d'appel, ou ordonner la Division de tenir une autre audience. La décision de justice rendue en dernier ressort contiendra aussi des informations sur les droits d'appels ultérieurs. Voir Loi. Gén. N.C. § 96-15 (e).

**Puis-je avoir une copie des documents dans le dossier ou la transcription de l'audience ?**

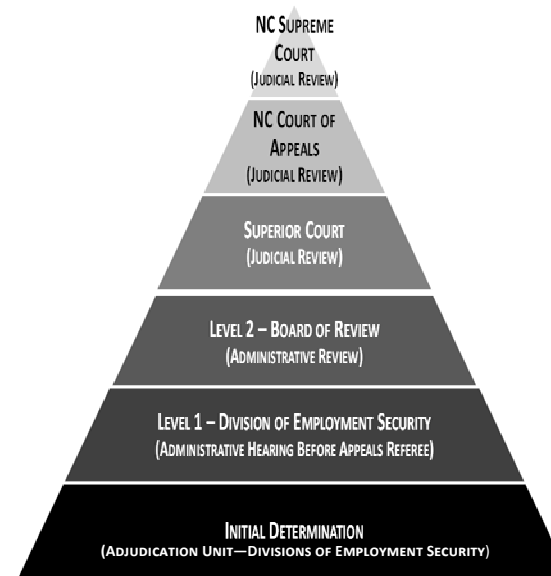
Oui. Si un appel est déposé et en cours, vous pouvez demander une copie gratuite de l'enregistrement de l'audience. S'il n'y a aucun appel en cours, un enregistrement de l'audience et/ou une transcription écrite de l'audience peut être fourni(e) pour un cout supplémentaire.

**Où puis-je avoir une copie de la loi sur la sécurité d'emploi ?**

La loi de la sécurité d'emploi peut être trouvée dans le chapitre 96 des lois générales de North Carolina. Les règlements administratifs de la DSE peuvent être trouvés dans le Titre 4, Chapitre 24 du code administratif de North Carolina. Vous pouvez obtenir une copie de la loi applicable sur le site interne de DSE au [www.des.nc.gov](http://www.des.nc.gov), le site internet du bureau des audiences administratives au [www.oah.state.nc.us/rules](http://www.oah.state.nc.us/rules), ou sur <http://reports.oah.state.nc.us/ncac.asp>.

Déposer un appel d'une décision de la cour d'appel auprès du comité d'examen par courrier, fax ou e-mail.

**LEVELS OF APPEALS - CLAIMS**



Publié par le Département du Commerce de North Carolina  
Pour plus d'informations, visiter [www.des.nc.gov](http://www.des.nc.gov)  
Formulaire DSENC 569-E (Rév. 4/2017)



**FAIRE APPEL D'UNE DÉCI-**



**2 DEGRE**

**FAIRE APPEL D'UNE DECISION AUPRES DU COMITE D'EXAMEN**

Cette brochure contient d'importantes informations sur vos droits en vertu de la loi sur la sécurité d'emploi. Elle explique la procédure d'un dépôt d'appel après qu'une audience ait été tenue par un juge d'appels. Dans la section d'appels de la Division de la sécurité d'emploi.

**Pour les demandes déposées le 30 juin 2013 ou après, les demandeurs seront demandés de rembourser le trop-perçu des prestations versées après une décision quelconque qui est ensuite renversée suite à un appel. Loi. Gén. N.C. § 96-18(g)(2).**



*Usted puede obtener una copia de este folleto en español en la oficina de l Departamento de Comercio, División del Desempleo de Carolina del Norte .*

### **Comment pourrais-je savoir de quel document je fais appel ?**

Chaque document a un nom et/ou numéro d'identification. Les informations d'identification d'un document se trouvent souvent en haut du document, ou en bas du document. La décision émise par le juge d'appels après votre audience s'appelle « une décision des cours d'appel ». Le numéro de dossier se trouve en haut à droite de la première page de la décision.

### **Quel est le délai pour le dépôt de mon appel ?**

Un appel d'une décision de la cour d'appel doit être déposé dans les dix (10) jours à compter de la date de l'émission de la décision. La date d'émission se trouve dans la dernière page de la décision de la cour d'appel. La date listée dans le document duquel vous faites appel détermine votre délai. Si le délai de l'appel se trouve être un jour de week-end ou un jour férié, la période d'appel se termine le jour ouvrable suivant.

### **Que devrais-je dire si je fais appel d'une décision de la cour d'appels qui n'est pas en ma faveur ?**

La Division de la sécurité d'emploi du Département du Commerce de North Carolina et le comité d'examen du Département du Commerce de North Carolina (« Comité ») ne peuvent pas vous dire quoi mettre dans votre appel. Vous pouvez consulter un avocat pour un avis juridique. Votre appel doit être écrit. Il n'y a aucun formulaire particulier pour déposer un appel. Vous devez faire part de votre souhait de faire un appel et expliquez vos raisons d'être en désaccord avec la détermination. Incluez le numéro d'identification de la publication ou du dossier de la thermisation de laquelle vous faites appel, le numéro d'identification du demandeur, les noms du demandeur et de l'employeur, le nom de l'individu faisant appel, la position officielle d'un individu faisant appel au nom du parti, et un numéro de téléphone.

### **Qui revoit et décide des appels des décisions du**

### **juge d'appels ?**

Le comité juge les affaires faisant l'objet d'un appel de la Section des appels de la Division. Le comité est composé de trois membres qui sont désignés par le gouverneur et confirmés par l'assemblée générale.

### **Puis-je parler aux membres du comité au sujet de mon affaire ?**

Non. Il est inacceptable et contraire à l'éthique aux membres du comité de débattre des affaires avec une partie ou témoin. Le comité ne débattera des affaires, et les membres du comité ne peuvent pas parler de votre affaire avec vous. Les membres du comité peuvent vous communiquer des réponses aux questions de procédure générales. Vous pouvez contacter le comité au (919) 707-1610.

### **Où puis-je avoir plus d'informations si j'ai des questions concernant les procédures ?**

Vous devriez d'abord visiter la section « Questions fréquemment posées » (FAQs) du site internet de la Division au [www.des.nc.gov.com](http://www.des.nc.gov.com), ou appeler la section des Services Juridiques de la Division au (919) 707-1025.

### **Le comité, m'organisera-t-il une autre audience si je dépose un appel d'une décision de la cour d'appel ?**

En règle générale, non. Le comité examinera votre appel écrit et le dossier en appel (le témoignage, enregistrements et documents présentés comme preuve à l'audience devant le juge d'appel). Le comité vérifiera aussi les déclarations écrites pour le pourvoi en cassation (si l'audience s'est déroulée de manière à respecter toutes les provisions juridiques et procédurales). La décision du comité sera basée sur son examen.

### **Que devrais-je faire si une personne me dit de déposer un appel d'une manière différente que les instructions écrites que j'ai reçues avec la décision de la cour d'appel ?**

Vous êtes tenu de suivre les instructions

écrites.

### **Que se passe-t-il après le dépôt de mon appel de la décision de la cour d'appel ?**

Vous recevrez une lettre reconnaissant la réception de l'appel. La lettre expliquera que vous pouvez soumettre des arguments juridiques écrits et demander à comparaître devant le comité pour présenter des arguments oraux. Le greffier de la cour d'appel assemblera aussi dossier de l'audience et l'envoyer au comité pour examen et décision.

### **Serai-je autorisé à comparaître en personne pour présenter des arguments oraux pour le pourvoi en cassation ?**

Possible. Vous pouvez faire une demande écrite pour comparaître devant le comité à Raleigh, NC pour présenter des arguments oraux. Les arguments oraux doivent être basés sur le témoignage et preuve présentés à l'audience devant le juge d'appel. C'est l'opportunité aux parties de juger si l'audience s'est déroulée selon les provisions juridiques et procédurales ou non. Ce n'est pas une opportunité pour témoigner ou présenter une autre preuve. Chaque partie disposera de 15 minutes pour plaider. L'accord d'une demande pour autoriser des arguments oraux relève entièrement de la discrétion du comité, et est appliqué que rarement. Si vous faites une demande, le comité répondra à votre demande par écrit.

### **Suis-je tenu d'avoir une représentation juridique pour faire appel d'une décision de la cour d'appel ?**

Vous pouvez, mais n'êtes pas tenu d'avoir une représentation juridique dans des poursuites administratives. Les demandeurs ou les employeurs peuvent déposer leurs propres appels et se représenter eux-mêmes au cours du processus de l'appel administratif, ou faire appel à un représentant légal pour les représenter. Les représentants juridiques doivent être contactés avant un examen administratif.

### **Qui peut être représentant juridique ?**

Un représentant juridique doit être un avocat assermenté, ou une personne encadrée par un avocat

assermenté. Voir Loi. Gén. N.C. § 96-17 (b).

### **Où puis-je trouver un avocat ?**

Vous pouvez appeler le service de référence aux avocats de l'association du barreau de North Carolina au (800) 662-7660, numéro vert de l'aide juridique de North Carolina au (866) 369-6923, ou vérifier votre annuaire téléphonique local.

### **Dois-je informer le comité que j'ai un représentant juridique ?**

En vertu du Code 24C. 0504 (e), Admin. 04 N.C., les avis ou certification de représentation doivent être écrits et fournis au comité pour faire partie du compte rendu officiel.

### **En tant que demandeur, que dois-je faire si mon adresse postale ou adresse e-mail a changé ?**

La DSE envoie généralement tout le courrier à votre dernière adresse connue. Vous pouvez informer la DSE par écrit dans les 7 jours après la date effective d'un changement quelconque d'adresse. Vous devez envoyer l'avis de votre nouvelle adresse au Centre d'Appel-Client, boîte postale 25903, Raleigh, NC 27611 ; fax (919) 250-4315, ou envoyer un e-mail au [des.us.customerservice@nccommerce.com](mailto:des.us.customerservice@nccommerce.com). Vous pouvez aussi actualiser votre adresse dans SCUBI. « dernière adresse connue » signifie l'adresse la plus récente que vous avez communiquée à la DSE. La DSE actualise les adresses dans ses dossiers ainsi que les données de la base de données des changements d'adresses nationaux (CDAN) du Service Postal des États Unis (SPEU). Si votre dernière adresse connue dans les dossiers de la DSE correspond au nom et à l'adresse postale précédente d'un contribuable dans la base de données CDAN, la nouvelle adresse dans la base de données CDAN est votre dernière adresse connue. Si vous choisissez de recevoir des communications de la DSE par transmission électronique, vous êtes tenu de fournir et de garder une adresse e-mail valide actuelle pour DSE.